

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ RENNES 1

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrête du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrête ministériel du 10 juillet 2008 relatif à l'habilitation de l'Université Rennes 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ANGELIQUE MONTUWY, née le 7 février 1990 à MALO-LES-BAINS (059), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**, mention **INFORMATIQUE**,
mention très bien

est délivré à **Mme ANGELIQUE MONTUWY**

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le **grade de Licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Rennes, le 7 octobre 2011

Le titulaire

Le Président

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*

N° **RENN1** **9259914**



Guy CATHELINÉAU



Alexandre STEYER

2011201002592